

Nombre de membres :
En exercice : 34
Présents : 26
Pouvoirs : 6
Votants : 32

Abstentions : 1
Exprimés : 31
Pour : 30
Contre : 1

N°2019-30

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-neuf, le jeudi onze Avril à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le cinq Avril deux mille dix-neuf.

Présents : Christophe Gérourard, Dominique Germond, Pascal Raffier, Raoul Réchignac, Maryse Thomas, Luc Gabette, Jean-Pierre Romain, Louis Furlaud, Guy Ratinaud, Jean Maynard, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Alain Perche, Patrick Gibaud, Jean-Louis Clermont-Barrière, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Eric Dombray, Agnès Varachaud, Marie-Laurence Morange, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Paola Gaboriau, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier.

Suppléants présents : Stéphane Malivert.

Pouvoirs : Magdaleina Fredon à Guy Ratinaud, Guy Baudrier à Pascal Raffier, Alain Blond à Marie-Laurence Morange, Françoise Piquet à Paola Gaboriau, Joël Vilard à Nathalie Marchadier, Véronique Bindé à Louis Furlaud,

Secrétaire de séance : Pascal Raffier

Objet : Adoption du Budget Primitif Principal exercice 2019.

Monsieur le Président explique qu'en application des dispositions des articles L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et 1639A du Code Général des Impôts, les collectivités locales ont jusqu'au 15 avril (hors année de renouvellement des différents conseils) pour voter leurs budgets et leurs taux d'imposition de l'année en cours.

Le Budget Primitif qui est soumis à l'approbation des conseillers communautaires a été bâti autour des éléments suivants :

- La prise en compte des éléments développés à l'occasion du Débat sur les orientations Budgétaires en date du 14 mars 2019,
- La prise en compte du transfert de la voirie de l'ex Communauté de Communes des Feuillardiers à compter du 1^{er} janvier 2019,
- Le maintien à son niveau actuel de la fiscalité des ménages et des entreprises (pas de hausse des taux),
- Pas de recours à un nouvel emprunt d'équilibre,

Ce projet de budget a également été soumis à la commission « Finances » lors de la réunion en date du 29 mars 2019.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité (30 pour ; 1 contre : monsieur Clermont-Barrière ; 1 abstention : monsieur Malivert) :

- **ADOpte** le Budget Primitif Principal 2019 qui s'équilibre à 5 689 291,00 € en section de fonctionnement, et à 3 501 407,00 € en section d'investissement, en votant ce document par chapitre, et en procédant à un vote globalisé section par section (en distinguant cependant les recettes des dépenses).

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le
Le Président

Pour le Président empêché,
Le Premier Vice-président,

Dominique GERMOND